



AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité de Mont-la-Ville soumet à l'enquête publique du 5 septembre au 4 octobre 2025 inclus :

- **le Plan d'affectation communal (PACom), plans et règlement ;**
- **la délimitation de l'aire forestière sur les biens-fonds n° 20, 139, 154, 295 et 297 ;**
- **le plan de l'espace réservé aux eaux (ERE).**

La Municipalité met en consultation durant le même délai le rapport explicatif selon l'article 47 OAT et ses annexes, ainsi que le rapport d'examen préalable des services cantonaux.

Durant le délai d'enquête, le dossier peut être consulté à l'administration communale, pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, ainsi que sur le site internet de la commune.

Une séance de présentation publique aura lieu le jeudi 11 septembre 2025 à 20h00 à la grande salle de Mont-la-Ville.

Les éventuelles observations ou oppositions doivent être adressées par courrier postal à la Municipalité ou être déposées à l'administration communale durant le délai d'enquête.

La Municipalité